

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 25 février 2026, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Elyane GRANET	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles

Absents : Mme MORAND Catherine, Mme OLIVON Anne-Marie, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René, Mme GROUIEC Isabelle, Mr COSSON Alain et Mr FERRIER Romain

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 3 Votants : 28

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : budget assainissement collectif : durée des amortissements

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DUREE DES
AMORTISSEMENTS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20251791 du 21 Octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et intégrant la compétence « Assainissement Collectif » au titre des compétences facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Vu la délibération n°20251104_12 du 4 novembre 2025 de la CCEDA définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif sur les communes de Bort l'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel et Saint-Jean d'Heurs ;
- Considérant que la CCEDA est l'autorité organisatrice de la compétence Assainissement Collectif pour les communes susmentionnées depuis le 1^{er} janvier 2026 et qu'à ce titre, il lui appartient de définir ses propres règles d'amortissement qui s'appliqueront aux investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 02/02/2026 ;

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de :

- **APPROUVER** les durées d'amortissements indiquées ci-après :

Imputation	Catégorie d'ouvrage	Durée d'amortissement proposée CCEDA
2031	Frais d'études non suivies de réalisation	5
2051	Logiciels	2
2182	Matériel roulant léger	7
2182	Matériel roulant lourd > 3,5t	10
2183	Matériel informatique	5
2188	Matériel classique et autres immob. Corporelles	6
2184	Mobilier	10
2121	Plantations d'arbres	15
2128	Installations générales- agencements et aménag. Div.	15
21532	Réseaux d'assainissement	60
21532	Stations d'épuration (ouvrage génie civil)	50
21532	Stations sans GC type FPR	25
21532	Pompe, appareils électromécaniques, installations de ventilation	15
21532	Organes de régulation et de mesures (électroniques, capteurs...)	8

- **DIRE** que la durée d'amortissement pour tout bien d'une valeur inférieure à 500€ est fixée à 1 an ;
- **CHARGER** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

063-246301097-20260303-20260303_20-DE
Reçu le 05/03/2026

CCEDA
CC 03/03/2026
(20)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

